



Municipalité de Crabtree

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, QUE :

Le Conseil municipal de Crabtree prendra connaissance d'un avis du Comité consultatif d'urbanisme relativement à une demande de dérogation mineure, lors de la séance ordinaire du 10 mars 2014 ajournée au 24 mars à 19 :00 heures à la salle du Conseil, lieu ordinaire des séances.

La demande de dérogation mineure concerne l'immeuble situé au 475, 1^{re} Avenue, lequel immeuble est situé dans la zone Ra-3.

La demande de dérogation mineure a pour effet d'autoriser le lotissement d'un terrain de 100'(30.48 m) de large par 65'(19.81 m) de profond au lieu de 89' (27.13 m) de profond tout en respectant une superficie minimale de 5 381.96 pi² (500 mètres carrés).

Tout intéressé peut se faire entendre par le Conseil municipal lors de cette séance, et la décision du Conseil sera rendue lors de ladite séance relativement à cette demande de dérogation mineure.

Donné à Crabtree ce, 28 février 2014

Pierre Rondeau

.....
Secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné(e), **Pierre Rondeau**, secrétaire-trésorier de la municipalité de Crabtree, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le **28 février 2014** entre 10 h et 17 h.
En foi de quoi, je donne ce certificat ce **28 février 2014**

.....
Pierre Rondeau